

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Membres**

**du Bureau Communautaire**

**Titulaires** : 28

**Membres présents** : 19

**Votants** : 21

**Date de la convocation**

11 juin 2024

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames DOUAY Sonia, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle

Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, DURAND Pierre, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, LEROY Jean-Maurice

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs M. CAPELLE Hubert, VERONT Fabrice, LEVASSEUR Roger, DELANAUD Stéphane, VAN OOTEGHEM J. Michel, CHANTRELLE Brice, LESCUREUX André, BEAUMONT Joël, DUTILLEUX Olivier

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, PERONNET Fabienne, RIHET Anne, PREVOST Anne-Marie

Messieurs LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, MAROTTE Philippe, TOURNIQUET Gautier, WABLE Vincent

● Disposaient d'un pouvoir :

M. BOUCHER Michel de M. MAROTTE Philippe, M. DOVERGNE Alain de M. PREVOST Anne-Marie

**Objet : Programme d'aides aux entreprises – Attribution d'une subvention – SARL SAM'S  
(supérette Coccimarket) à Ailly-sur-Noye**

**Rapport de M. Alain SURHOMME, Vice-Président Développement économique-Tourisme**

Vu les statuts et les compétences de la CCALN en termes de développement économique,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 21/02/2024 n°2024\_21.02\_05 relative au programme d'aides aux entreprises,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21/02/2024 n°2024\_21.02\_03 relative à la charte d'engagement entre la Région et la CCALN dans le cadre du Schéma Régional d'Economie, d'innovation et d'Internationalisation,

Vu la délibération du 29/04/2024 n°2024\_29.04\_04 relative à la Convention entre la Région et la CCALN sur le sujet des aides directes aux entreprises intégrant le cadre d'intervention et le règlement des aides,

Vu le dossier de demande d'aides économiques reçu le 21 mai 2024 de la part de M. SUTHAHAR dans le cadre de l'amélioration de l'accueil des clients sur les points de vente,

Vu le compte-rendu du comité d'agrément des aides qui s'est tenu le 10 juin 2024 à la CCALN,

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 17 juin 2024,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :**

- Octroie une subvention dans le cadre de l'aide à l'amélioration de l'accueil de la clientèle sur les points de vente d'un montant de 3 735 euros au profit de la SARL SAM'S, représentée par M. SUTHAHAR, gérant de la supérette Coccimarket à Ailly-sur-Noye,
- Autorise le Président et le Vice-Président Développement économique à signer la convention conformément au règlement des aides aux entreprises,
- Autorise le Président et le Vice-Président Développement économique à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 17 juin 2024  
à AILLY SUR NOYE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le

19/06/2024

Le Président,

Affiché le

20/06/2024

Alain DOVERGNE

1/1